

POINT DE SITUATION

26 AVRIL
2020

> LA SURVEILLANCE DE L'ÉPIDÉMIE

La situation est stable par rapport au 25 avril 2020.

La Martinique compte 175 cas confirmés (+0) et le nombre de patients hospitalisés en réanimation est stable à 7 (+0).

14 décès, signalés par le CHU de Martinique, sont à déplorer depuis le début de l'épidémie.

Pour rappel, le 24 avril, le nombre cumulé de cas symptomatiques estimés à partir des données des médecins sentinelles depuis le début de l'épidémie était de 361.

77 personnes sont guéries.

Ces données seront actualisées une fois par semaine.

> ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La Martinique compte plus de 50 structures qui accueillent 2300 personnes en situation de handicap.

Pour faire face à l'épidémie Covid-19, 2 types d'organisations ont été mises en place en fonction de la nature des structures :

- Les structures qui hébergent de manière permanente des enfants et adultes en situation de handicap : elles sont toutes restées ouvertes et les règles de confinement ont été mises en place. Pour maintenir les liens malgré l'interdiction des visites, les structures utilisent les réseaux sociaux.
- Les structures qui accueillent les personnes en situation de handicap à la journée, sans hébergement : elles ont cessé d'accueillir sur site leurs usagers (enfants et adultes) et ont adapté leurs modalités de prise en charge avec notamment :

- la mise en place d'un suivi téléphonique régulier des personnes et familles et d'une astreinte téléphonique dans chaque structure

- l'organisation d'accompagnement à distance via les nouvelles technologies (appui à la scolarisation des enfants, organisation des journées avec activités proposées...)

- le déploiement d'équipes mobiles qui interviennent au domicile en cas de besoin, pour soulager les proches, pour apaiser les usagers ou procéder à certains soins ou actes d'accompagnement (notamment des personnes en situation de polyhandicap).